

Projet
d'école

2007

2010

PROJET D'ECOLE
2007-2010

Concerne: école(s) R.P.I. NOM de l'école ou du RPI:
 R.E.P. R.E.R. Adresse:
 Z.E.P. Ambition réussite
 bilingue

Coordonnées
Nom du directeur/du responsable du RPI :
N° de tel. :
Courriel :

Données générales
Nombre de classes : <input type="checkbox"/> CLIS
Nombre d'élèves :
Nombre d'enseignants :

Critères de VALIDATION du projet	
1	Objectifs en cohérence avec l'analyse de la situation d'école.
2	Conformité aux textes réglementaires et aux priorités académiques et départementales.
3	Existence d'une procédure d'évaluation.
4	Pertinence et faisabilité des actions.
5	Lisibilité du document.

Avis du conseil d'école:	Date: Signature:
Avis IEN: (motiver l'avis défavorable) <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	Date: Signature:
Décision IA: <input type="checkbox"/> validé <input type="checkbox"/> non validé	Date: Signature:



SYNTHESE GENERALE

de l'analyse de la situation de l'école (joindre le document « analyse de la situation de l'école »)

Points Forts

Points Faibles

Rappel des objectifs du précédent projet d'école :

Objectif(s) du nouveau projet d'école 2007-2010

N°1 :

N°2 :

N°3 :



PLAN D' ACTIONS
du « Contrat Ambition Réussite » ou du « Contrat d' Objectifs Scolaires »
(Circulaire N°2006-058 30 mars 2006)

Cycles Par ordre croissant	Objectifs	Années scolaires	Actions pédagogiques	Résultats attendus et mode d'évaluation prévu



PLAN D'ACTION, CALENDRIER PREVISIONNEL ET EVALUATION
à dupliquer autant de fois que nécessaire

Cycles Par ordre croissant	Objectifs	Années scolaires	Actions pédagogiques	Résultats attendus et mode d'évaluation prévu

Besoins en Formation :

MOYENS mis en œuvre dans l'école pour favoriser :

L'aide et le soutien aux élèves en difficulté

La scolarisation des élèves en situation de handicap

Le partenariat avec les familles

L'éducation à une attitude citoyenne (éducation au développement durable, éducation à la route ou éducation à la santé)

La liaison GS/CP et école / collège

Moyens mis en œuvre pour favoriser l'enseignement de la langue corse

Moyens mis en œuvre pour favoriser l'enseignement des LVE



**SUIVI DU PROJET D'ECOLE
2007-2010**

Avenant à compléter à la fin de chaque année scolaire

ANNEES	Actions réalisées	Actions nouvelles
2007-2008		

BILAN



**SUIVI DU PROJET D'ECOLE
2007-2010**

Avenant à compléter à la fin de chaque année scolaire

ANNEES	Actions réalisées	Actions nouvelles
2008-2009		

BILAN



**SUIVI DU PROJET D'ECOLE
2007-2010**

Avenant à compléter à la fin de chaque année scolaire

ANNEES	Actions réalisées	Actions nouvelles
2009-2010		

BILAN



Procédures

<p>Évolution des relations entre l'équipe pédagogique et les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parents - Les assistants d'éducation - Le personnel communal - L'équipe des enseignants spécialisés - Les autres partenaires - 	
<p>Évolution des relations entre cycles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec le cycle 1 - Avec le cycle d'adaptation du collège (6ème) 	
<p>Évolution des relations au sein de l'équipe pédagogique</p>	
<p>Évolution de l'équipement général de l'école</p>	

Résultats

<p>Le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats des élèves - Le taux de redoublement - La prise en compte de la difficulté scolaire - 	
<ul style="list-style-type: none"> - La gestion concertée des enseignements - La mise en œuvre planifiée des enseignements <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans un domaine d'enseignement ○ Dans une discipline ○ Dans tous les domaines - L'évaluation des acquis des élèves - 	
<p>La vie de l'école</p>	

- 1. Ateliers de Pratiques Artistiques (y compris LCC)**
- 2. Action culturelle Académique (CPER)**
- 3. Dispositif école et cinéma**
- 4. Classe à projet artistiques et culturel**
- 5. Action éducative innovante**
- 6. Sortie scolaire avec nuitées et séjours linguistiques**
- 7. Agréments des intervenants extérieurs à l'école**
 - a. Arts plastiques**
 - b. EPS**
- 8. Liste des intervenants dont CEL**
- 9. Projet École de la forêt**
- 10. Attestation de première éducation à la route (APER)**
- 11. Attestation brevet informatique et internet (B2i)**

Documents artistiques et culturels

- Ateliers artistiques
- Ateliers artistiques en LCC (formulaires identiques aux A.P.A.)
- Classes à P.A.C.
- Dispositif national « école et cinéma »
- Action culturelle Académique /CPER: document (pour information.)
- CHAMD: Porticcio et Jardins de l'Empereur (inscriptions faites)
- J.M.F. (pas de dossier spécifique): inscriptions faites auprès des centres culturels des Mairies et / ou du C.P.D.E.M.D.

***Attention:** de nouvelles dispositions ministérielles sont en cours pour remplacer les documents CPER/ Action Culturelle crédits 2 007 par un autre formulaire (ils ne sont pas encore mis à disposition du Rectorat).

Remarques :

1. tous les artistes et/ou intervenants en « art et culture » doivent **avoir une attestation de compétences** délivrée conjointement par l'Action Culturelle du Rectorat et par la direction de la culture de la Collectivité Territoriale de Corse auprès de Monsieur Bernard Filippi (dans le cadre des transferts des compétences de la D.R.A.C.)
2. d'autres dispositions sont envisagées en proposant des ateliers en accompagnement scolaire soit sur l'horaire 16H → 18h.

***A noter:** les dossiers C.P.E.R. étaient directement instruits par les associations auprès de l'action culturelle du Rectorat de CORSE (sous réserve de financement).

à l'issue des ateliers/ lecture: danse , théâtre...

→ le projet permettait aux enfants de :

- donner des représentations en première partie des spectacles de danse ou de théâtre en regard des ateliers
- de participer aux expositions « in situ » lors des créations en résidence d'art contemporain, de musique,

→ Les classes du département :

- peuvent être à l'initiative des projets et de concert avec les artistes qui organisent des rencontres.

Sont sollicitées par les artistes et/ou le conseiller pédagogique « art et culture » pour participer à ces actions culturelles et artistiques en regard de leur projet d'école



Action Culturelle Académique



Dispositif école et cinéma



Classe à Projet Artistique et Culturel (classe à PAC)



Action éducative innovante



Sortie scolaire avec nuitée(s) et séjours linguistiques (Savaghju)



Agréments des Intervenants extérieurs à l'école



Récapitulatifs des Intervenants Extérieurs



Projet école de la forêt

APER : Attestation de première éducation à la route

BO n°40 du 31 octobre 2002

Le décret interministériel n° 93-204 précise que :

Cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire.

L'attestation de première éducation à la route est attribuée par le conseil des maîtres de cycle 3, au vu des résultats de l'élève sur cette grille. La décision prise ne peut être positive que si tous les savoirs et les savoirs faire exigibles au cycle 1 et 2 ont été acquis et si ceux exigibles au cycle 3 sont, au moins, en cours d'acquisition.

Cette décision figure en bas de page de l'attestation de première éducation à la route. Elle est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école qui la transmettra, avec le dossier d'entrée en 6^{ème}, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

Toutes les infos sur :

<http://eduscol.education.fr/DO103/fichpedaAPER.htm>



Attestation brevet informatique et internet (B2i)

